

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Liaison A35 – RD83 sur le ban d'Ensisheim et Régisheim

Par arrêté préfectoral n°2013161-0006 du 10 juin 2013 a été déclaré d'utilité publique le projet de réalisation de d'une liaison A35 – RD83 sur le ban des communes d'Ensisheim et Régisheim / 1^{ère} phase : A35 – RD201.

Les expropriations éventuelles devront être accomplies dans un délai de cinq ans à compter de l'arrêté.